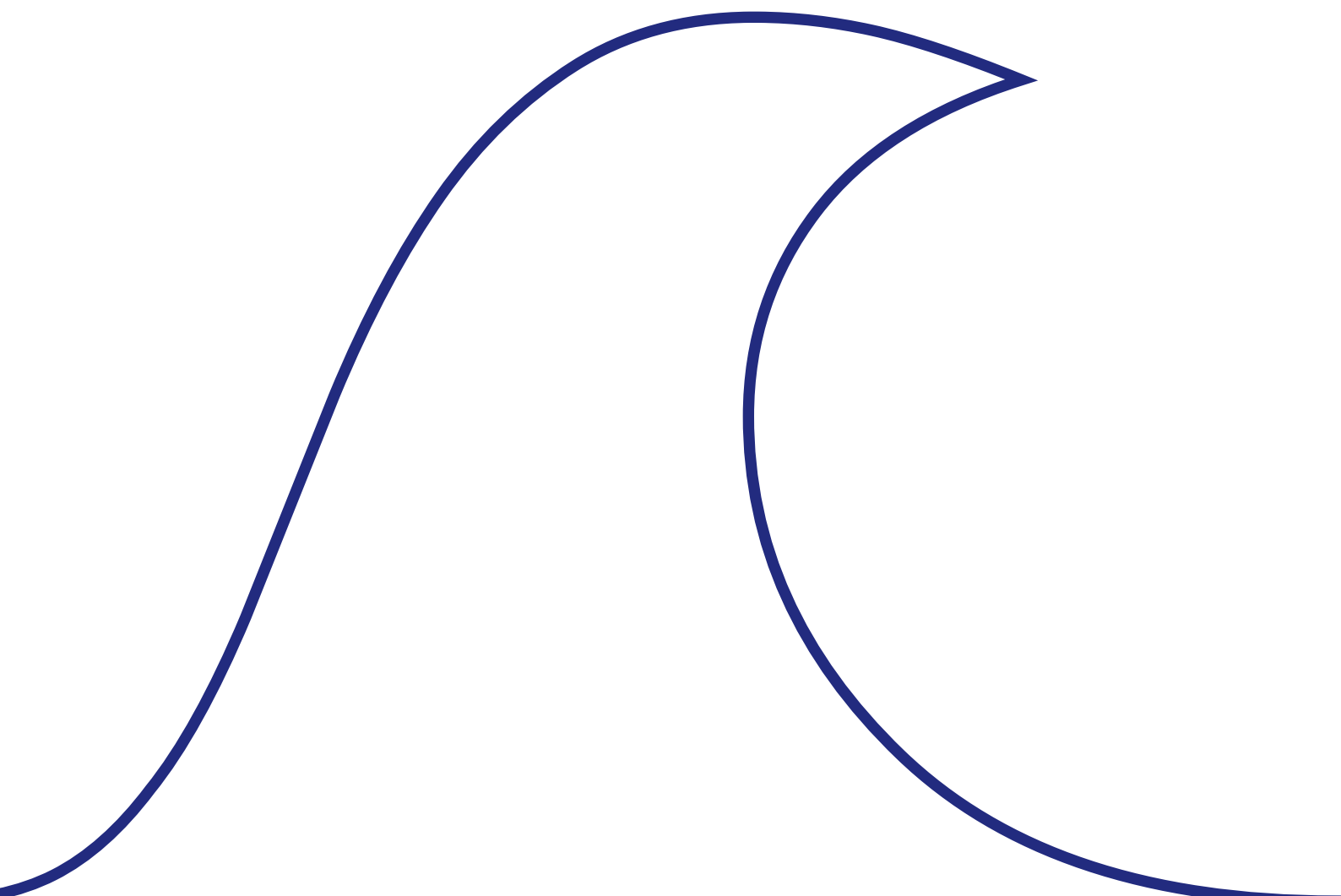


**CAISSE DE PENSIONS MOBIL**

Une œuvres de prévoyance de proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse

# Rapport résumé 2021





## Chers membres, chères assurées, chers assurés

Nous avons, à bien des égards, vécu une année civile riche en difficultés. La pandémie du COVID-19 a confronté nos entreprises affiliées à de nombreux défis. Il s'agissait en outre de protéger les collaborateurs de la CP MOBIL à l'aide d'une planification et une organisation prudentes. Tout cela en respectant les objectifs fixés. Nous y sommes parvenus. Nous avons réussi à élaborer et mettre en œuvre des solutions individuelles viables avec toutes les entreprises qui nous ont demandé de l'aide. Malgré un contexte difficile, la CP MOBIL a une fois de plus consolidé sa position.

En 2021, un nouveau contrat de base de cinq ans avec les réassureurs est entré en vigueur pour la CP MOBIL en tant qu'une des 13 institutions de prévoyance affiliées à proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse. Outre le changement d'assureur responsable d'AXA à Swiss Life, le traitement des cas de prestations a également été modifié. La forte augmentation des cas de prestations, le report des cas en suspens et une nouvelle philosophie de traitement des cas de prestations par la nouvelle compagnie d'assurance ont placé le service des prestations de la CP MOBIL devant de grands défis. Vers la fin de l'année, la collaboration s'est toutefois harmonisée et la situation s'est un peu détendue. Nous continuerons d'optimiser ensemble la collaboration dans le but d'améliorer encore les processus de travail d'un point de vue qualitatif et quantitatif.

L'AXA ayant cédé ses activités d'assurance complète, le capital de prévoyance qui revenait à la CP MOBIL auprès de l'AXA (CHF 456 millions) lui a été transféré au début 2021 pour qu'elle le place sous sa propre responsabilité. En vue de relever ce défi, la Commission d'assurance a élaboré une nouvelle stratégie de placement adaptée, que le comité de placement a mis en œuvre rapidement, en douceur et avec succès.

En raison de l'augmentation du capital investi sous propre gestion, les réserves de fluctuation de valeur ont dû être doublées et s'élèvent désormais à CHF 205,6 millions. Les nouvelles rentes de vieillesse et rentes de survivants y liées, que nous gérons à nos propres frais depuis 2021, ont rendu nécessaires des provisions pour pertes futures dues aux départs en retraite à hauteur de CHF 77,5 millions. La CP MOBIL reste financièrement stable et saine. Elle présente un taux de couverture de 113,53 % et le rendement net généré par les placements sous propre gestion moyennés s'est élevé au taux réjouissant de 10,57 %. La performance sur l'ensemble de la fortune s'est montée à 7,19 % à la fin 2021,

permettant de rémunérer les avoirs vieillesse à un taux de 2 % en 2021.

Néanmoins, une gestion prévoyante implique de se pencher sur les questions futures. Le regard porté sur ce sujet n'est pas sans inquiétude. La bourse ne nous garantira pas durablement de tels rendements. Il s'agit en outre de garder un œil sur les coûts. En tant que caisse de pension proche de la LPP, nous sommes fortement concernés par la réglementation. Il serait donc souhaitable que le Parlement puisse enfin se résoudre à une réforme viable de la prévoyance vieillesse.

Par ailleurs, nous menons une réflexion stratégique pour déterminer l'orientation future de la CP MOBIL.

Pour conclure, tenons à remercier, au nom de la Commission d'assurance et du bureau, toutes les entreprises affiliées et toutes les personnes assurées pour la fidélité qu'elles nous ont témoignée. Nos remerciements s'adressent aussi aux membres des organes dirigeants et à tous les collaborateurs ainsi qu'aux représentants des associations professionnelles, qui ne cessent de nous accorder leur bienveillance.

Rolf Frehner,  
Président Commission d'assurance

Roland Graf,  
Directeur

<b>Actifs</b>	<b>Au 31.12.2021 en CHF</b>	<b>Au 31.12.2020 en CHF</b>
<b>Placements</b>	<b>997 840 073.72</b>	<b>459 395 162.83</b>
Liquidités	39 145 301.43	12 623 552.83
Créances et prêts	32 101 284.29	10 643 253.05
Titres	916 215 236.00	424 880 104.95
Créances en titres de gages immobiliers sur immeubles	–	–
Placements auprès de l'employeur	4 487 250.00	5 357 250.00
Immeubles	5 891 000.00	5 891 000.00
Autres placements	2.00	2.00
<b>Compte de régularisation actif</b>	<b>5 240 199.20</b>	<b>2 581 672.45</b>
<b>Actifs provenant de contrats d'assurance</b>	<b>766 009 531.00</b>	<b>1 583 248 208.20</b>
<b>Actifs</b>	<b>1 769 089 803.92</b>	<b>2 045 225 043.48</b>

<b>Passifs</b>	<b>Au 31.12.2021 en CHF</b>	<b>Au 31.12.2020 en CHF</b>
<b>Engagements</b>	<b>17 364 265.23</b>	<b>45 816 205.30</b>
Prestations de libre passage et rentes	16 480 550.07	16 562 470.70
Banques / Assurances	–	28 928 416.51
Autres engagements	883 715.16	325 318.09
<b>Compte de régularisation passif</b>	<b>1 359 063.90</b>	<b>986 078.00</b>
<b>Réserves de cotisations de l'employeur</b>	<b>24 718 929.53</b>	<b>23 771 588.53</b>
Réserves de cotisations sans renonciation à l'utilisation	24 718 929.53	23 771 588.53
Réserves de cotisations avec renonciation à l'utilisation	–	–
<b>Provisions non techniques</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>	<b>1 520 002 832.00</b>	<b>1 804 278 278.15</b>
Capitaux de prévoyance des actifs	633 825 336.00	217 357 775.95
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	37 866 460.00	–
Passifs provenant de contrats d'assurance	766 009 531.00	1 583 248 208.20
Provisions techniques	82 301 505.00	3 672 294.00
<b>Réserves de fluctuation de valeurs</b>	<b>205 644 713.26</b>	<b>103 331 017.00</b>
<b>Capital de la fondation, fonds libres / découvert</b>	<b>0.00</b>	<b>67 041 876.50</b>
Situation en début de période	67 041 876.50	31 715 158.61
Augm. / Dimin. prov. d'une liquid. partielle	–	–
Excédent de produits / charges	–67 041 876.50	35 326 717.89
<b>Passifs</b>	<b>1 769 089 803.92</b>	<b>2 045 225 043.48</b>

	01.01.–31.12.2021 en CHF	01.01.–31.12.2020 en CHF
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>	<b>119 604 834.06</b>	<b>119 041 523.15</b>
Cotisations des salariés	50 594 930.50	51 374 455.65
Cotisations des employeurs et des indépendants	53 672 855.90	54 146 143.95
– dont retraits des réserves de cotisations de l'employeur en vue de financer les cotisations	–7 793 729.55	–10 508 699.75
Primes uniques et versements supplémentaires	13 096 682.46	13 627 302.16
Cotisations d'assainissement salariés	–	–
Cotisations d'assainissement employeurs	–	–
Apports dans les réserves de cotisations de l'employeur	8 741 070.55	9 135 506.72
Subsides du fonds de garantie	1 293 024.20	1 266 814.42
<b>Prestations d'entrée</b>	<b>73 580 885.04</b>	<b>84 320 176.21</b>
Apports de libre passage	71 793 263.59	82 719 879.74
Apports en cas de reprise d'assurés		
– Provisions techniques	–	–
– Réserves de fluctuation de valeurs	–	–
– Fonds libres	–	–
Versements anticipés EPL / divorce	1 787 621.45	1 600 296.47
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>	<b>193 185 719.10</b>	<b>203 361 699.36</b>
<b>Prestations réglementaires</b>	<b>–72 163 326.60</b>	<b>–61 028 507.25</b>
Rentes de vieillesse	–24 079 670.90	–22 805 969.35
Rentes de survivants	–4 457 884.90	–4 235 475.95
Rentes d'invalidité	–4 097 805.60	–4 041 892.95
Autres prestations réglementaires	–	–
Prestations en capital à la retraite	–38 605 001.20	–28 689 168.00
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	–922 964.00	–1 256 001.00
<b>Prestations de sortie</b>	<b>–117 406 949.05</b>	<b>–93 247 894.55</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie	–112 659 626.00	–88 282 937.50
Transfert de fonds suppl. lors de sorties collectives	–	–
Versements anticipés EPL / divorce	–4 747 323.05	–4 964 957.05
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>	<b>–189 570 275.65</b>	<b>–154 276 401.80</b>
<b>Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations</b>	<b>–527 419 158.00</b>	<b>14 333 381.03</b>
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance – actifs	–385 522 356.35	–
Charges / produits de liquidation partielle	–	–
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance – bénéficiaires de rentes	–37 866 460.00	–
Dissolution / constitution de provisions techniques	–78 629 211.00	12 960 188.00
Rémunération du capital épargne	–24 453 789.65	–
Dissolution / constitution de réserves de cotisations	–947 341.00	1 373 193.03
<b>Produits de prestations d'assurance</b>	<b>552 836 209.18</b>	<b>165 327 843.35</b>
Prestations d'assurance	496 713 067.35	158 985 691.70
Part d'excédents provenant des assurances	56 123 141.83	6 342 151.65

	01.01.–31.12.2021 en CHF	01.01.–31.12.2020 en CHF
<b>Charges d'assurance</b>	<b>-92 806 054.85</b>	<b>-219 493 083.55</b>
Produits de prestations d'assurance	-16 048 680.55	-116 970 571.35
– Prestations d'assurance	-9 768.15	-89 092 020.00
– Part d'excédents provenant des assurances	-14 759 867.55	-25 936 844.85
– Primes pour frais de gestion brutes	-1 279 044.85	-1 941 706.50
Apports uniques aux assurances	-75 960 967.35	-101 718 198.10
Cotisations au fonds de garantie	-796 406.95	-804 314.10
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>-63 773 560.22</b>	<b>9 253 438.39</b>
<b>Résultat net des placements</b>	<b>104 062 568.08</b>	<b>34 830 294.56</b>
Résultat des liquidités	-168 050.42	-
Résultat des créances et prêts	-11 467.95	-1 224 864.45
Résultat des titres	107 149 513.52	38 497 026.30
Résultat des créances en titres de gages immobiliers	-	-
Résultat des placements auprès de l'employeur	63 217.95	68 543.70
Résultat des immeubles	118 256.85	1 121 971.45
Rémunération de l'avoir de vieillesse non assuré	-	-2 152 057.20
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage	-2 670.90	-8 965.19
Intérêts sur les réserves de cotisations de l'employeur	-	-
Frais de gestion de fortune	-3 086 230.97	-1 471 360.05
<b>Dissolution / constitution de provisions non techniques</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres produits</b>	<b>25 129.77</b>	<b>52 995.95</b>
Produits de prestations fournies	23 629.60	52 991.65
Autres produits	1 500.17	4.30
<b>Autres charges</b>	<b>-735 302.33</b>	<b>-993 363.93</b>
<b>Frais de gestion</b>	<b>-4 307 015.54</b>	<b>-4 338 164.08</b>
Administration générale	-4 074 161.19	-4 152 287.63
Frais de marketing et de publicité	-61 614.40	-69 821.60
Activités de courtage	-47 228.10	-45 497.75
Organe de révision et Expert en matière de prévoyance professionnelle	-106 547.85	-56 689.10
Autorités de surveillance	-17 464.00	-13 868.00
<b>Excédent de produits / charges avant constitution / dissolution des réserves de fluctuation</b>	<b>35 271 819.76</b>	<b>38 805 200.89</b>
<b>Dissolution / constitution des réserves de fluctuation</b>	<b>-102 313 696.26</b>	<b>-3 478 483.00</b>
<b>Excédent de produits / charges</b>	<b>-67 041 876.50</b>	<b>35 326 717.89</b>

### Forme juridique et but

La Caisse de pensions MOBIL est une œuvre de prévoyance de proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse, sise à Berne. A travers sa caisse de pensions, la fondation proparis a pour but de permettre aux indépendants ainsi qu'aux entreprises membres de bénéficier de la prévoyance professionnelle selon la LPP, et éventuellement, de la couverture des autres besoins en prévoyance dans le cadre du 2<sup>e</sup> pilier, à des conditions simples et avantageuses.

### Organe suprême, direction et droit de signature

La commission d'assurance paritaire de l'œuvre de prévoyance se compose des membres suivants :

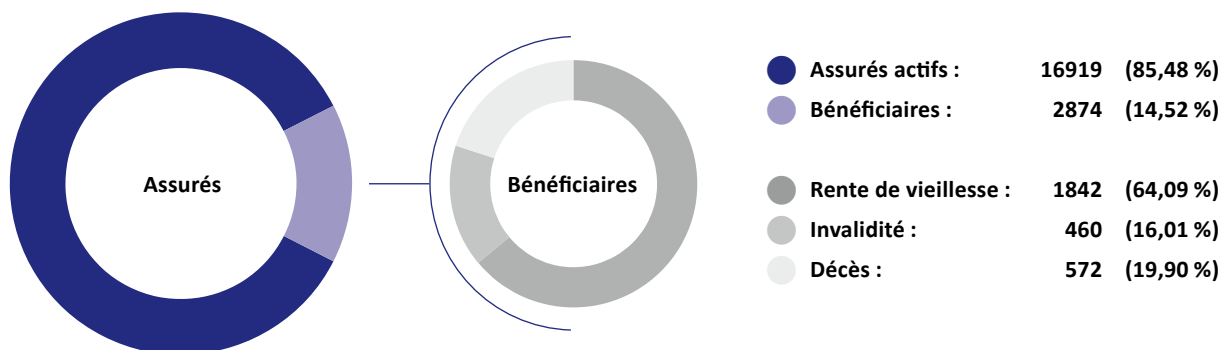
	Fonction	Empl./Sal.	Durée du mandat
Frehner Rolf	Président	Représentant des sal.	01.01.2020–30.06.2024
Jaussi Reto	Vice-président	Représentant des empl.	01.01.2020–30.06.2024
Ackermann Kathrin	Membre	Représentant des sal.	09.11.2020–30.06.2024
Brandenberger Marco	Membre	Représentant des empl.	01.01.2020–30.06.2024
Camenisch Enrico	Membre	Représentant des empl.	01.01.2020–30.06.2024
Egger Yannick	Membre	Représentant des sal.	01.01.2020–30.06.2024
Ferrari Aldo	Membre	Représentant des sal.	01.01.2020–30.06.2024
Imholz Alain	Membre	Représentant des sal.	01.07.2021–30.06.2024
Leuba Nicolas	Membre	Représentant des empl.	01.01.2020–30.06.2024
Oertle Heinz	Membre	Représentant des empl.	01.01.2020–30.06.2024
Pulfer Rudolf	Membre	Représentant des sal.	01.01.2020–30.06.2024
Späti Kurt	Membre	Représentant des empl.	01.01.2020–30.06.2024

Adresse de l'organe d'exécution	Caisse de pensions MOBIL Wölflistrasse 5, 3006 Berne
Téléphone	031 326 20 19
E-mail	<a href="mailto:info@pkmobil.ch">info@pkmobil.ch</a>
Organe de direction	Organe d'exécution de la Caisse de compensation AVS MOBIL Directeur de la caisse de pensions : Roland Graf
Droit de signature	L'œuvre de prévoyance n'a pas de personnalité juridique propre. Les actes juridiques ne peuvent être exécutés que par des représentants de proparis (entité juridique) disposant du droit de signature.

### Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en matière de prévoyance professionnelle	Partenaires contractuels : Keller Experten AG, Frauenfeld Expert exécutant : Matthias Keller, Expert en caisses de pensions CSEP
Organe de révision	Ernst & Young AG, Berne Réviseur principal : Patrik Schaller
Autres conseillers	Secrétariat de proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse, Berne Michael Krähenbühl
Autorité de surveillance	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF) Registre n° BE 836 Expertes chargées de la surveillance Audit externe : Esther Wegmüller Examen de l'organisation : Carmen Siegrist

### Structure des groupes d'assurés et de bénéficiaires



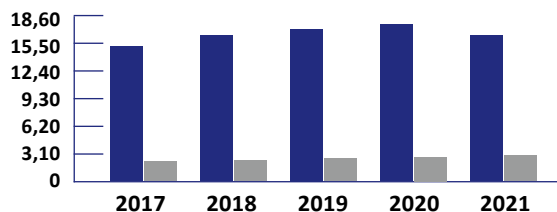
**9,3**  
Assurés actifs, par rente de vieillesse

**7,19 %**  
Rendement net des placements

**2377**  
Entreprises

### Structure actifs / bénéficiaires de rentes

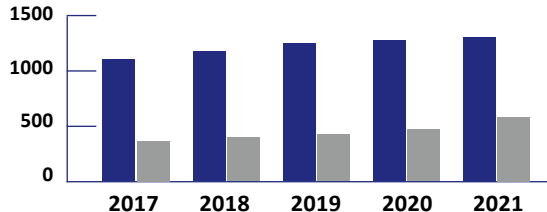
(Nombre en milliers)



● Actifs  
● Bénéficiaires de rentes

### Capital de prévoyance des actifs / des bénéficiaires de rentes

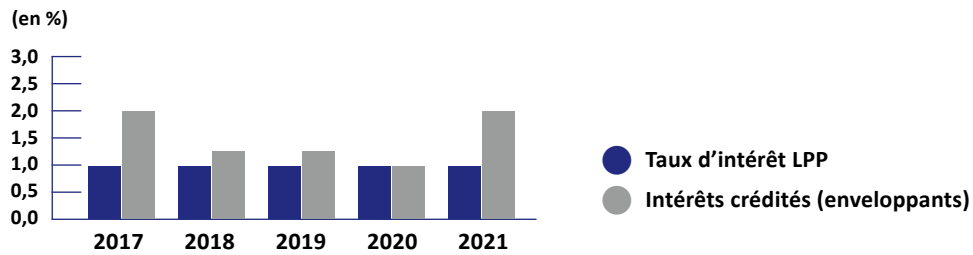
(En millions de CHF)



● Actifs  
● Bénéficiaires de rentes



## Taux d'intérêt LPP / Intérêts crédités



Conformément à la décision de la commission d'assurance, les excédents des assureurs ont été transférés dans les fonds libres.

Pour l'année 2021, le taux d'intérêt pour la prévoyance LPP et la prévoyance étendue s'élève à 2,00 % (année précédente 1,00 %), tant pour la part obligatoire que la part surobligatoire de l'avoir de vieillesse. En 2021, la rémunération rétrospective a été appliquée pour la première fois.

Dans le régime surobligatoire, les avoirs de vieillesse des hommes (âge terme de 65 ans) sont convertis en rentes à un taux de conversion de 5,00 %. Pour les femmes (âge terme de 64 ans), ce taux est de 4,88 %.

La commission d'assurance n'a décidé d'aucune adaptation des rentes surobligatoires selon l'art. 36 al. 2 LPP.

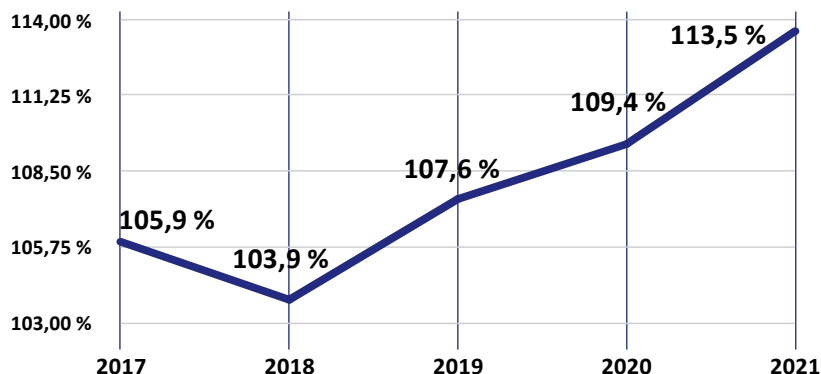
**Avoir de vieillesse LPP :**  
CHF 993 463 184

**Avoir de vieillesse surobligatoire :**  
CHF 349 075 907

**74 %**

**26 %**

## Taux de couverture au 31.12.

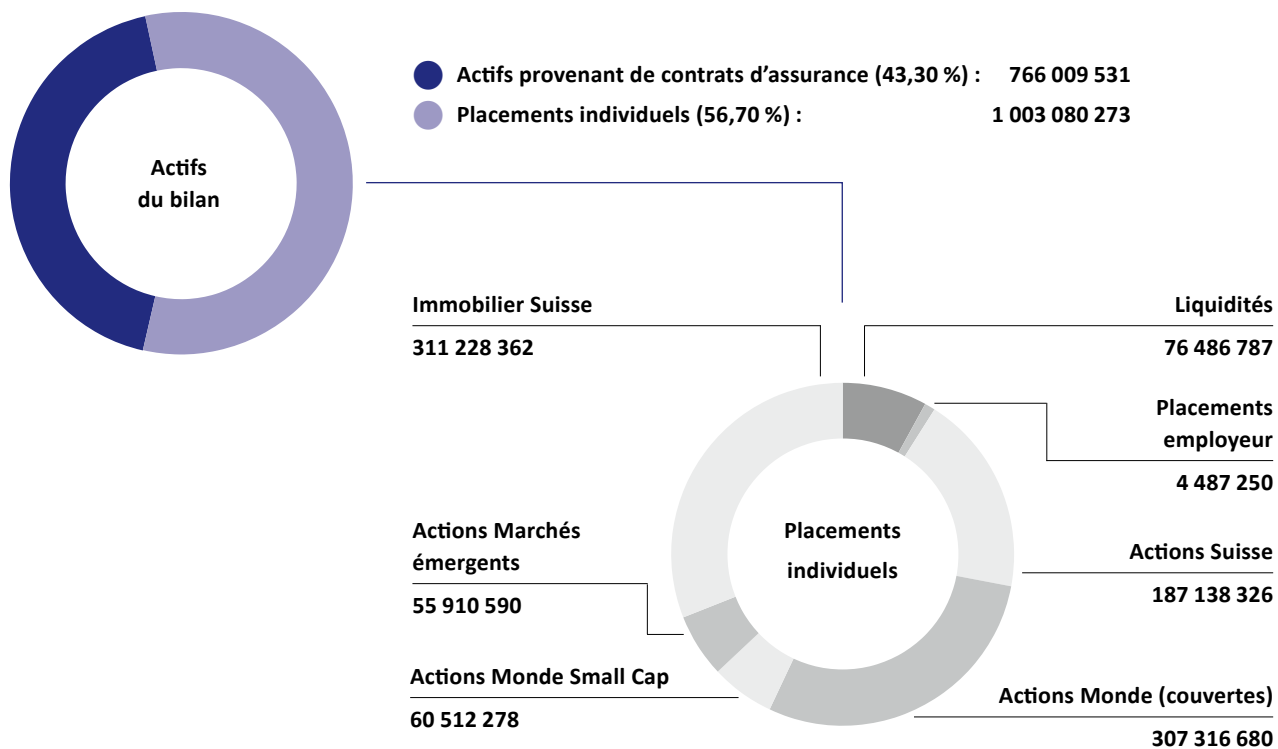


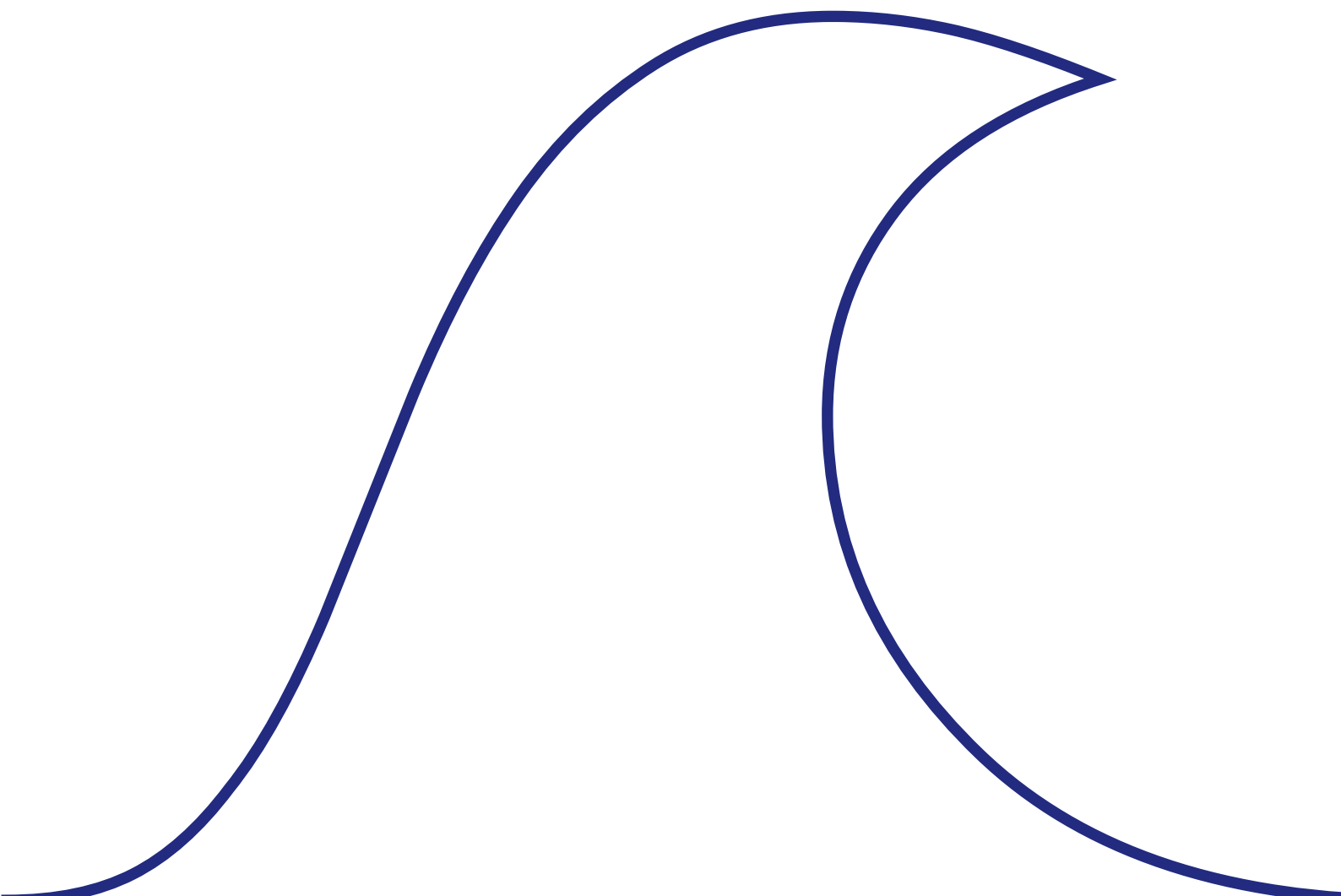
**99 %**  
Réserve de fluctuation de valeurs cible

**99,62 %**  
Transparence des coûts

**0,31 %**  
Frais de gestion de la fortune (TER)

## Actifs du bilan en CHF 1 769 089 804





## Caisse de pensions MOBIL

Wölflistrasse 5 | 3006 Berne  
031 326 20 19 | info@pkmobil.ch  
www.pkmobil.ch

